

Comité Départemental du Tarn

Règlement du championnat des clubs vétérans

- saison 2018 -

ARTICLE 1 : OBJET

Le championnat des clubs se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club, par poules, sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

Ce championnat est géré par le Comité Départemental et plus précisément par le Comité de Pilotage composé de Messieurs MARTINEZ Joseph, TEPU Juliano, GARRIC Philippe, HENRI Eric et Madame KNEPPER Brigitte.

Un même club peut inscrire autant d'équipes désirées.

En 2018 :

1^{ère} division : 4 Poules de 8 = 32 équipes

2^{ème} division : 4 Poules de 8 = 32 équipes

3^{ème} division : 6 Poules de 7 = 42 équipes

Soit au total 106 équipes.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DES EQUIPES ET REMPLACEMENTS

La composition des équipes est ouverte aux catégories vétérans masculins et féminines.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

Les équipes sont constituées de 6 joueurs, mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs.

La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre, et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition.

Modalités de remplacement :

Les remplacements éventuels peuvent intervenir en cours de parties, sauf pour le tête à tête.

Dans les parties doublettes et triplettes, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc, d'utiliser les 2 remplaçants.

Par contre, on ne peut remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse, à l'arbitre et opéré avant le jet du but de la mène suivante.

Dans tous les cas, le joueur sorti ne peut revenir jouer dans la même partie.

Le choix des terrains se fait par tirage au sort, sauf pour les phases finales où ils sont attribués.

Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe, ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre, ou dans une même division ou un même groupe.

Il faut limiter la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille d'une division inférieure.

Les joueurs ne pouvant pas ou plus changer d'équipe en application de ces mesures, sont appelés « joueurs brûlés ».

Les règles des « joueurs brûlés » s'appliquent aux féminines qui voudraient passer en cours de saison, des Championnats Féminins aux Championnats Masculins et inversement.

Le respect de cette règle est de la responsabilité du capitaine de l'équipe.

Son non-respect (avéré lors de réclamation ou de contrôle à posteriori) entrainera la perte du match pour l'équipe fautive.

En cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée et rétrogradée en division inférieure l'année suivante.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES MATCHS ET ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque rencontre comprend 6 parties en tête à tête, 3 parties en doublettes, 2 parties en triplettes, qui rapportent respectivement : 2,4 et 6 points au club.

Le total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match. Il est alors attribué à chaque équipe 4 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 0 point pour une défaite et -1 point pour un forfait.

Les rencontres d'une même poule sont organisées le même jour sur un site unique et doivent débiter à 14H30.

Le choix des terrains se fait par tirage au sort, sauf pour les phases finales où ils sont attribués.

Tout report de date est interdit entre deux clubs.

ARTICLE 4 : FORFAIT ET SANCTIONS PECUNIAIRES

Il y a forfait quand l'équipe a moins de 4 joueurs (à 4, la rencontre peut se jouer et même être remportée).

Un club sachant qu'une de ses équipes est forfait, a pour obligation de prévenir son adversaire et le responsable du Comité de pilotage, par téléphone, au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 20 à 16 : 4 points et goal-average de +20 et l'équipe perdante -1 point et goal-average -16.

Une équipe qui déclare forfait pour une rencontre devra payer une amende de 50,00 € (cinquante euros).

Au deuxième forfait, l'équipe paiera une amende de 100,00 € (cent euros), sera exclue de la compétition et rétrogradée en 3^{ème} division l'année suivante.

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET RESULTATS

Le club qui reçoit est chargé de fournir les feuilles de match, de les faire compléter et signer par les capitaines de chaque équipe et de les envoyer le lendemain au Comité Départemental qui aura en charge le traitement et la communication sur le site www.petanque-tarn.com

Toutes les observations et réclamations doivent être adressées par écrit au Comité Départemental du Tarn (FFPJP), 148 avenue Dembourg, 81000 Albi, dans les cinq jours qui suivent la rencontre.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

A la fin des poules, en cas d'égalité entre diverses équipes, le classement sera effectué en fonction :

- 1/ du total des points marqués (*)
- 2/ du goal-average particulier
- 3/ du goal-average général (différence des points Pour et Contre)
- 4/ du total de points de rencontres le plus élevé (points Pour)
- 5/ du nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT plus 3 Doub.+ 2 Trip.) et que le match nul n'y est pas possible puisque les parties se gagnent en 13 points.

(*) En cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant individuellement.

En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final, le critère 5.

Cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, après le critère 1, s'applique le départage par la règle du mini-championnat entre les équipes concernées. Suite à ce classement, si l'une de ces équipes est première, elle prend la préséance sur les 2 et plus, des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plusieurs équipes, s'appliquent dans l'ordre, les critères 2 à 5.

Pour assurer le départage des meilleurs seconds en cas de poules paires, et impaires, on enlève dans les poules paires, le résultat du match joué par les concernés contre les derniers de la poule.

En 1^{ère} division :

Les deux premiers de chaque poule disputeront les 1/4 de finale qui opposeront les premiers de chaque poule aux seconds de chaque poule.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 2^{ème} division.

En 2^{ème} division :

Les deux premiers de chaque poule disputeront les 1/4 de finale et monteront en 1^{ère} division.

Les deux derniers de chaque poule descendront en 3^{ème} division,

En 3^{ème} division :

Les 7 premiers et le meilleur second disputeront les 1/4 de finale et monteront en 2^{ème} division.

Pour les finales, en cas de match nul, il est organisé une épreuve de tir simplifié.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE TIR

Six joueurs de chaque équipe, dont la liste sera préétablie par les deux capitaines avant le tir, auront deux boules à tirer :

- Cercle de tir de 1m de diamètre
- Cercle de lancer de 0,50m de diamètre
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8m sur deux tours, c'est-à-dire que chacun des six tireurs aura 2 boules à tirer.
- A chacun des deux tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant un à un, en alternance, les joueurs dans l'ordre de la liste :

- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.
 - Les points sont comptabilisés par la table de marque, par annonce de l'arbitre principal, placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle), par le 2^{ème} arbitre placé au pas de tir :
 - 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle
 - 3 points pour la boule touchée et sortie
 - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des deux tours remporte le match.
- En cas d'égalité après les deux tours, on procèdera à l'épreuve de tir appelée « mort subite », aux mêmes conditions que dans les deux tours sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura la première, simplement manqué la boule cible.

ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueuses et joueurs participants aux différentes rencontres de ce championnat doivent être habillés avec au moins un haut identique portant l'identification du club.

ARTICLE 9 : CALENDRIER SAISON 2018

Les dates et l'ordre des rencontres sont fixés par le Comité Départemental.

Jeudi 29 mars
 Jeudi 12 avril
 Jeudi 03 mai
 Jeudi 17 mai
 Jeudi 24 mai
 Jeudi 31 mai
 Jeudi 07 juin

Jeudi 13 septembre
 1/4 de Finale des 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} divisions

Jeudi 20 septembre
 1/2 Finale et Finales des 1 2 et 3 divisions

En cas d'impossibilité pour un club d'organiser sa journée de championnat à la date prévue pour des raisons valables, Le Comité de pilotage peut inverser l'ordre des rencontres.

ARTICLE 10 :

Le club champion du Tarn de 1^{ère} division sera qualifié pour le Championnat de Ligue Vétérans.

Les cas particuliers seront étudiés par la Comité de pilotage qui se réserve le droit de modifier ou d'annexer ce règlement en cours de saison.